
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21/11/2011 - 20h00

Membres présents

ARCHAMPS
BEAUMONT
BOSSEY
CHENEX
CHEVRIER
COLLONGES-SOUS-SALEVE
DINGY-EN-VUACHE
FEIGERES
JONZIER-EPAGNY
NEYDENS
PRESILLY
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

SAVIGNY
VALLEIRY
VERS
VIRY
VULBENS

Membres excusés

JOUVENOZ B, HOTELLIER J-F, GUILLOT A,
ETCHART C, DUCRUET A, DURET B, PETIT C,
BONAGURO J, REBOIS G,
CRASTES P-J, DUVAL L,
GAUD B, CUZIN A, GRANDCHAMP P,
THEVENOZ P-H, FILOCHE I, SOCQUET G, DE MONCEAU H, GEORGE B,
ROSAY E, MENEGHETTI M, PYTHON F,
BORGOGNON A, ROGUET G, COURTIOL J-B,
MERY D,
VERDEL J, TAGAND R, GUILLON R, BUZENET M,
BULLAT A, BLONDIN V,
BRACHET E, CENA F, GUILLON J-C, STALDER A, NICOUD G, PERINO J, DE SMEDT M, VIELLIARD A,
BRUNET P, GAUDILLET I
FOL B,
FAVRE M, VUKICEVIC P, DELVA C, VIOLLAND R, NICOLET C,
VILLET R, CHAUVET M, ERNST D,
BUET J-P, DECARRE G, BURRIN M,
DEGENEVE G.
CURTENAZ P, MERMIN M, SERVIA C, DUNAND H, THENARD J-M, BURNIER C, VIOUD M, BUDAN F,
GUILLET F.

Points traités

- Présentation/Débat : diagnostic SCOT

Délibérations

- 1- Modification des statuts concernant l'économie
- Assainissement :
- 2- Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre de la STEP du Vuache et de la canalisation de rejet
- 3- Avenant 2 au marché de travaux, lot1 station d'épuration du Vuache
- 4- Assainissement de l'agglomération du Vuache : avenant n°1 au marché de travaux lot 3 tranche 1 Collecteur de transfert
- 5- Economie : travaux d'aménagement antenne Maison de l'emploi lot 3-avenant 1
- 6- Déchets : création d'un poste d'adjoint technique gardien/médiateur

Monsieur le Président ouvre la séance

I/ • Présentation/Débat : diagnostic SCOT

B. Gaud introduit la présentation du diagnostic du SCOT en relevant le taux de croissance très important sur le territoire de la CCG : 1/3 d'habitants supplémentaires depuis 1999. Le taux de croissance de la population en France est de 0.5 %, 1.4 % dans le département de la Haute-Savoie. De même, le taux de croissance des emplois est important sur le territoire de la CCG par rapport à la France. Ces éléments doivent permettre de relativiser les défis territoriaux que nous avons à relever dans le cadre de notre SCOT.

Le SCOT est un outil qui doit contribuer, à son échelle, à prendre en compte les enjeux environnementaux mondiaux : le réchauffement climatique, les ressources énergétiques.

La révision du SCOT est un dossier lourd, qui ne doit pas se cantonner à être un document administratif. Il doit permettre d'anticiper le cadre de vie des générations futures.

B. Guyon-Benoite, du Bureau d'étude Algoé, rappelle que le Séminaire transversal rassemblant les partenaires et les élus de la CCG s'est tenu il y a 3 jours, le 18/11/2011. La présentation est la même, en plus synthétique.

Rappel des grands axes de la présentation :

(voir la présentation en pièce attachée)

- Contenu et calendrier du SCOT
- Qualité du territoire
- Organisation et fonctionnement du territoire
- Positionnement global

B. Gaud rappelle les mots clefs qui caractérisent le territoire de la CCG : "préservation, fragilité et émergence".

Il invite les élus à lire le projet de rapport de Diagnostic disponible à la CCG.

Débat

▪ Remarques

E. Rosay demande qu'un exemplaire papier du projet de rapport de diagnostic soit remis à chaque commune.

A. Vielliard souligne que le nombre d'emplois pris en compte dans le diagnostic date de 2007, "40 % des habitants de la CCG travaille sur le territoire de la CCG". Or, la tendance des dernières années montre une baisse de la proportion d'habitants actifs sur le territoire de la CCG. Une étude du CLD a été réalisée sur la base de chiffres plus récents. Il serait intéressant de la prendre en compte.

▪ Réflexions

- L'armature urbaine du SCOT de 2002 est remise en question avec le concept de Pôle urbain sur Porte Sud.

- Jusqu'à quel niveau de précision faudra-t-il déterminer l'armature urbaine ? Pour quelle urbanisation ?

L'évolution de l'armature urbaine, l'économie du foncier et l'articulation de l'urbanisation avec les transports en commun, l'énergie, internet sont des enjeux majeurs du SCOT. Ces questions seront à travailler dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

- Sur le plan du positionnement de la CCG, il faut sortir de l'économie résidentielle et rechercher un rôle au sein de l'ARC, du PA FVG à travers les cleantechs, les biotechnologies, l'économie de niche.

F. Cena conclut en rappelant des éléments de calendrier. Deux réunions publiques sont prévues :

- le 1^{er} décembre 2011, à l'espace Albert Fol de Valleiry, 18h

- le 07 décembre 2011, à la salle communale de Feigères, 18h

Dans les 6 prochains mois le PADD sera élaboré, pour passer ensuite sur le Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO). L'arrêt de Projet de SCOT est prévu début 2013.

II/ Approbation CR du conseil Communautaire du 24 octobre 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé

III/ Compte rendu des représentations

SIDEFAGE : après quelques difficultés techniques durant l'été l'usine a repris ses activités normalement. Le Président rappelle que la gestion des déchets sur notre territoire sera un point important à débattre durant le SCOT.

SIGETA : Une réunion sur le bilan des stationnements de l'été des gens du voyage a mis l'accent sur un groupe particulièrement à problèmes.

Concernant les groupes qui ont stationné à Présilly : les conditions étaient très acceptables au vu de l'Etat. Les coûts sont les suivants : 8 595.81 € pour la mise en œuvre et 7 655.36 € pour l'indemnisation de l'exploitant.

A. Borgognon souligne que les montants déterminés par la Chambre de l'Agriculture sont souvent surévalués mais le Président confirme que cette indemnisation est juste et que sans l'accord de cet exploitant l'accueil n'aurait pas été possible. Il remercie la commune de Présilly, le Maire, ses habitants, et l'exploitant.

Il relate également un vandalisme qui a eu lieu sur l'aire d'Annemasse/Ville-la-Grand, d'un coût de 17 425 €.

J. Verdel souligne que, suite aux demandes faites aux Sénateurs lors du Congrès des Maires, c'est bien aux politiques de faire bouger les lois. Le sénateur, M. Hérisson, a été également saisi sur cette question.

SMAG : lors de la dernière réunion les points suivants ont été traités :

- une mise à disposition de l'immeuble le Mont Blanc à la société Diagnostec (produits et tests salivaires) en attendant la construction de leur local
- une modification de l'occupation de l'espace lémanique : Smetd, GLCT et une association "lettre/frontière"
- Biopark : statuts maintenus sous le régime d'une association (GIP envisagé)
- nouvelle répartition de la rétrocession financière avec la mairie d'Archamps
- la concession d'aménagement arrive à échéance : marché de prestations de service ou nouvelle concession sont en discussion
- demande pour la création d'une fondation du Genevois afin de porter des projets, FRAF (Fédération Rhône Alpes du Futur) : une étude plus approfondie est en cours.

ARC SM / PROJET D'AGGLO : la participation par habitant devrait passer de 1 € à 1.75 € pour les collectivités adhérentes. Les discussions sur la contribution spécifique se poursuivent.

EPF : Bilan pour 2011 : acquisitions foncières pour 12 millions d'euros, plus de 200 communes adhérentes soit plus de 400 000 habitants.

L'Assemblée Générale aura lieu le 16 décembre à Reignier.

SMETD : RAS

GLCT : RAS

IV/ Compte rendu des travaux du Bureau 10 octobre 2011

Aucune observation n'est formulée.

V/ DELIBERATIONS

1 - Modification des statuts de la CCG en matière de compétence économique

La Communauté de Communes du Genevois, créée par arrêté préfectoral n° 144/95 du 26 décembre 1995, a été conduite depuis cette date à modifier ses statuts et notamment :

- le 4 novembre 1996 pour insérer l'organisation de services de transport public d'intérêt communautaire et éventuellement des services de transports scolaires,
 - le 22 septembre 1998 pour intégrer la compétence relative à la localisation, la réalisation et la gestion des terrains d'accueil des gens du voyage,
 - le 4 novembre 1999 pour développer différentes compétences :
 - "aménagement de l'espace" pour l'élaboration du schéma directeur et la création et la réalisation de ZAC sur les zones d'activités communautaires,
 - "protection et mise en valeur de l'environnement" pour l'élaboration du contrat de rivières,
 - "politique du logement et politique sociale" pour une définition d'une répartition de logements sociaux par commune et surtout la création et la gestion d'un relais d'assistantes maternelles
 - "politique culturelle" pour envisager une information sur les activités culturelles et l'organisation de manifestations,
 - le 30 septembre 2002 pour l'intégration de la compétence assainissement (collectif et autonome) ainsi que des modifications mineures d'ordre réglementaire,
 - le 14 avril 2004 pour l'intégration de la compétence tourisme et une définition différente de la politique de subventions aux associations, basée sur les actions ou manifestations prévues par ces dernières,
 - le 2 novembre 2006, pour définir l'intérêt communautaire concernant les transports publics, la coordination des structures d'accueil des personnes âgées, le soutien aux associations des Jeunes Sapeurs pompiers et des clubs de foot du Genevois et la collaboration avec des partenaires suisses,
 - le 3 septembre 2009 pour l'activité natation,
 - le 5 janvier 2010 pour l'adhésion au syndicat mixte dénommé Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM) et au Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Contrat de Développement Rhône-Alpes (SIMBAL),
 - le 4 février 2011 pour la politique en matière de services à la population, en particulier la Maison Transfrontière de Justice et du Droit et la cité des Métiers.
- A ce jour, il est nécessaire de faire la distinction entre les compétences de la Communauté de Communes et celles des communes en matière de définition et de mise en œuvre des actions de promotion et d'animation du tissu économique quant à l'accueil des entreprises, d'une part, et le commerce et l'artisanat, d'autre part.

En conséquence, il est nécessaire de modifier les statuts. Il est proposé une nouvelle formulation des statuts qui reprend cet élément

Le Conseil Communautaire adopte ce nouveau texte.

Adopté avec 1 opposition et 11 abstentions

2 - Assainissement : avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre de la STEP du Vuache et de la canalisation de rejet

Il est rappelé qu'en 2000, la commune de Valleiry avait lancé le projet de réhabilitation et d'extension de sa station d'épuration.

En effet, la STEP traitait 3 500 Equivalents Habitants environ alors qu'elle était dimensionnée pour en traiter 1 700.

La CCG a revu le projet en 2005, compte tenu des difficultés à amener le rejet de la nouvelle station dans le Rhône en traversant le Longet, et que le bureau CSD a alors été chargé de considérer différents scénarios sur le secteur du Vuache.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'une station d'épuration regroupant les communes de Chevrier, Dingy en Vuache, Valleiry et Vulbens, dite "station d'épuration du Vuache" et de réseaux de transfert entre les communes.

Le bureau d'études Bonnard et Gardel s'est ensuite vu confier en juin 2007 la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la station d'épuration du Vuache et de son collecteur de rejet, et qu'en date du 11 mai 2009, la CCG a arrêté, par avenant n° 1, le montant définitif de rémunération à la somme de 234.467,68 € HT.

Le présent avenant a pour objet : le prolongement de la mission de direction de l'exécution des travaux (DET) au regard du décalage dans le planning de réalisation de la station d'épuration du Vuache : plus-value de 3.250 € HT, la reprise des études concernant les travaux sur le collecteur de rejet : plus-value de 825 € HT, l'élaboration du dossier de consultation, l'analyse des offres et le suivi de la mission du bureau de contrôle pour la réalisation des essais de garantie : plus-value de 6.500 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la STEP du Vuache et la canalisation de rejet, pour un montant de 10.575 € HT ce qui porte le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 245.042,68 € HT.

Adopté à l'unanimité

3 - Assainissement : avenant 2 au marché de travaux, lot 1 station d'épuration du Vuache

La Communauté de Communes du Genevois a lancé en 2006 le projet d'assainissement de l'Agglomération du Vuache, en décidant de réaliser une station d'épuration, dite "station d'épuration du Vuache" permettant le traitement des effluents des communes de Chevrier, Dingy en Vuache, Valleiry et Vulbens.

Après une procédure d'appel d'offres lancée en 2009, le groupement MSE / MONTESSUIT a été retenu pour effectuer les travaux pour un montant de 3.686.000 € HT.

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n° 1 fixant le forfait définitif pour un montant de 14.666 € HT, par délibération en date du 24 janvier 2011.

L'avenant n° 2 a pour objet la régularisation du délai de travaux : le délai global de l'opération, y compris une période d'observation de 4 mois, est porté à 21 mois et 3 semaines à compter de l'ordre de service n° 3 du 25 mars 2010, la réalisation des prestations complémentaires suivantes : modification des bennes de stockage des boues : plus-value de 3.000 € HT, modification de l'aspect extérieur du garage : plus-value de 2.530 € HT, modification du paramétrage de l'automate de télégestion : moins-value de 300 € HT.

Ainsi, le montant de l'avenant proposé est de 5.230 € H.T.

Le tableau suivant récapitule les montants financiers engagés dans l'opération :

Libellé	Montant (euros HT)
Marché du 29 octobre 2009	3 686 000
Avenant n° 1	14.666
Avenant n° 2	5.230
Total marché après avenant n° 2	3 705 896

Les membres du Conseil Communautaire décident d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux : Assainissement de l'agglomération du Vuache Lot 1- STEP du Vuache, pour un montant de 5.230 € HT, portant ainsi le montant du marché à 3.705.896 € HT.

Adopté à l'unanimité

4- Assainissement de l'agglomération du Vuache : avenant n° 1 au marché de travaux lot 3 tranche 1 Collecteur de transfert

La Communauté de Communes du Genevois a lancé en 2006 le projet d'assainissement de l'agglomération du Vuache, en décidant de réaliser une station d'épuration, dite "station d'épuration du Vuache" permettant le

traitement des effluents des communes de Chevrier, Dingy en Vuache, Valleiry et Vulbens.

Les travaux de pose des collecteurs de transfert entre les STEP existantes et la nouvelle STEP du Vuache (lot 3) ont été scindés en 2 tranches, la tranche 1 correspondant à la partie gravitaire du projet et en date du 28 juin 2010, la CCG a attribué le marché de travaux pour le lot 3, tranche 1 à l'entreprise SOCCO, pour un montant de 758.373,74 € HT.

L'avenant présenté a pour objet : une impossibilité d'utiliser des matériaux chaulés pour le remblaiement d'un tronçon, suite à un changement du phasage de réalisation des travaux décidé par le maître d'ouvrage : plus-value de 12.705 € HT, la prise en compte de difficultés liées à la présence d'une canalisation d'irrigation très faiblement enterrée à proximité immédiate du collecteur d'assainissement : soit une plus-value de 5.000 € H.T, la régularisation du délai de travaux : le délai global est prolongé de 15 jours.

Les membres du Conseil Communautaire approuvent l'avenant n° 1 au marché de travaux : assainissement de l'agglomération du Vuache lot 3 - tranche 1, pour un montant de 17.705 € HT, portant ainsi le montant du marché à 776.078,74 € HT.

Adopté à l'unanimité

5- Economie : travaux d'aménagement antenne Maison de l'emploi lot 3 avenant 1

Par délibération du 30 mai 2011, le Conseil Communautaire a autorisé la CCG à lancer la consultation pour les travaux d'aménagement de l'antenne de la Maison de l'Emploi et ceux-ci ont été attribués en 6 lots pour un montant total de 219 105,89 € HT.

L'entreprise ARTI-SOLS a été retenue pour le lot 03 : Sols souples, pour un montant de 17 233,60 € HT.

Concernant ce lot, une modification a été apportée pour le local Pôle Emploi, suite à l'imperfection des dalles, ce qui nécessite une reprise en deux passes d'enduit, pour un montant de 2.750 € HT (250 m² x 11 €).

Les membres du Conseil Communautaire approuvent l'avenant n° 1 pour le lot 03 Sols souples, concernant les travaux d'aménagement de l'antenne de la Maison de l'Emploi, pour un montant de 2.750 € HT, ce qui porte le montant du lot 03 à 19.983,60 € HT.

Adopté à l'unanimité

6- Déchets : création d'un poste d'adjoint technique gardien/médiateur

Le Conseil Communautaire est informé des nouveaux enjeux du service déchets, à savoir l'augmentation de la population entraînant une augmentation de la fréquentation des déchetteries. Il est donc nécessaire, pour assurer la continuité de ce service dans de bonnes conditions, de recruter un gardien supplémentaire.

Ce poste aura également une composante communication afin de relayer les informations du SIFEFAGE sur le tri, la prévention et le recyclage, assurer la diffusion des informations de la CCG (promotion du compostage domestique, etc.) et il s'inscrira dans une démarche d'application des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2012.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent de créer un emploi d'adjoint technique à dater du 1er Janvier 2012 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Julie Lucas et Christine Duffau le 28/11/2011

Vu par le Président